

# SALLES-CURAN

# P.L.U

## PLAN LOCAL D'URBANISME

OC'TÉHA  
À Rodez :  
Carrefour de l'Agriculture  
12026 Rodez Cédex 9  
Tel: 05 65 73 65 76  
À Mende :  
10 Bd. Lucien Arnault  
48000 Mende  
Tél: 04 66 31 13 33



### ELABORATION

Arrêté le :  
18 OCTOBRE 2016

Approuvé le:

Exécutoire le:

### Modifications - Révisions simplifiées - Mises à jour

---

---

---

---

### VISA

Date : 23/12/2016



Le Maire,  
Maurice COMBETTES

## Eau potable et défense incendie

# 6.2



## Plan Local D'Urbanisme Commune de Salles-Curan

### Annexes Sanitaires – Alimentation en eau potable et Défense Incendie

La commune de Salles-Curan adhère au Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable du Segala (S.I.A.E.P), créé en 1964.

Il regroupe actuellement, 55 communes et son unique compétence concerne l'eau potable notamment sa production, sa distribution et son stockage.

L'exploitation du service a été confiée, via un marché public de prestations de services, à la Société de Gérance et de Distribution d'Eau (SOGEDO), Ce contrat se termine fin 2021.

#### ***ETAT ACTUEL DU RESEAU***

##### **•Captage et adduction**

La quasi-totalité des abonnés du Syndicat, et la totalité des abonnés de la Commune de Salles-Curan sont desservis par l'usine d'eau potable du Moulin de Galat, située sur la Commune de Trémouilles.

Un périmètre de captage est exploité par le Syndicat sur la commune de Salles-Curan sur le hameau de Bouloc a été abandonné

Les ressources en eau brute proviennent des lacs hydroélectriques du Lévézou : prélèvement sur le lac de Bage et sur le ruisseau du Vioulou en aval du Barrage de Pareloup.

##### **•Traitement**

Le traitement utilisé à l'usine syndicale de traitement du Moulin de Galat (commune de Trémouilles) est de type A2 (reminéralisation, floculation, coagulation, décantation, filtration, désinfection).

L'eau brute est issue des retenues hydroélectriques du Lévézou.

##### **•Stockage**

80 réservoirs sont répartis sur l'ensemble du territoire du Syndicat (soit environ 30 000 m<sup>3</sup> de stockage).

**•Description du réseau actuel**

Les infrastructures et la qualité de l'eau sont actuellement suffisantes pour répondre aux besoins de la commune.

Néanmoins, on peut noter que certains secteurs de la commune sont non desservis par le réseau AEP comme le hameau de Connes.

**•Qualité :**

L'ARS indique dans son bilan annuel que l'eau distribuée par le Syndicat est de bonne qualité.

*Tout au long de la procédure, la collectivité a veillé à la compatibilité entre capacité du réseau en approvisionnement en eau potable et capacité d'accueil de nouvelles zones destinées à l'urbanisation.*

*Les réseaux apparaissent comme suffisants.*

*Dans une logique de préservation des ressources naturelles et notamment en eau, le PLU contribue à favoriser des actions visant au stockage de l'eau de pluie en période de précipitations, et à l'infiltration sur place, lorsque c'est possible.*

**Ex:**

- récupération des eaux de pluies pour l'arrosage (intégration au corps de bâtiments)*
- retenue d'eau contribuant à la lutte contre l'incendie, notamment pour les exploitations agricoles....*
- traitement de l'eau pluviale sur la parcelle par la mise en place de noues ou jardin en creux.*

## **DEFENSE INCENDIE**

---

La défense contre l'incendie relève de la responsabilité communale.

Le centre de secours de Salles Curan assure la défense incendie du territoire communal.

La circulaire interministérielle du 10/12/1951 est abrogée depuis l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 qui a introduit le Référentiel National de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

En parallèle et conformément au décret du 27 février 2015 (qui a introduit de nouveaux articles au Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT), un RDDECI (Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie) sera bientôt arrêté par le préfet de l'Aveyron.

Ce projet de RDDECI, élaboré par le SDIS, définit notamment les grilles de couverture du risque (Risque courant - Risque Particulier) avec débit, volume, distance, durée...., les solutions techniques, les missions relevant des différents acteurs (service public de la DECI, SDIS...).

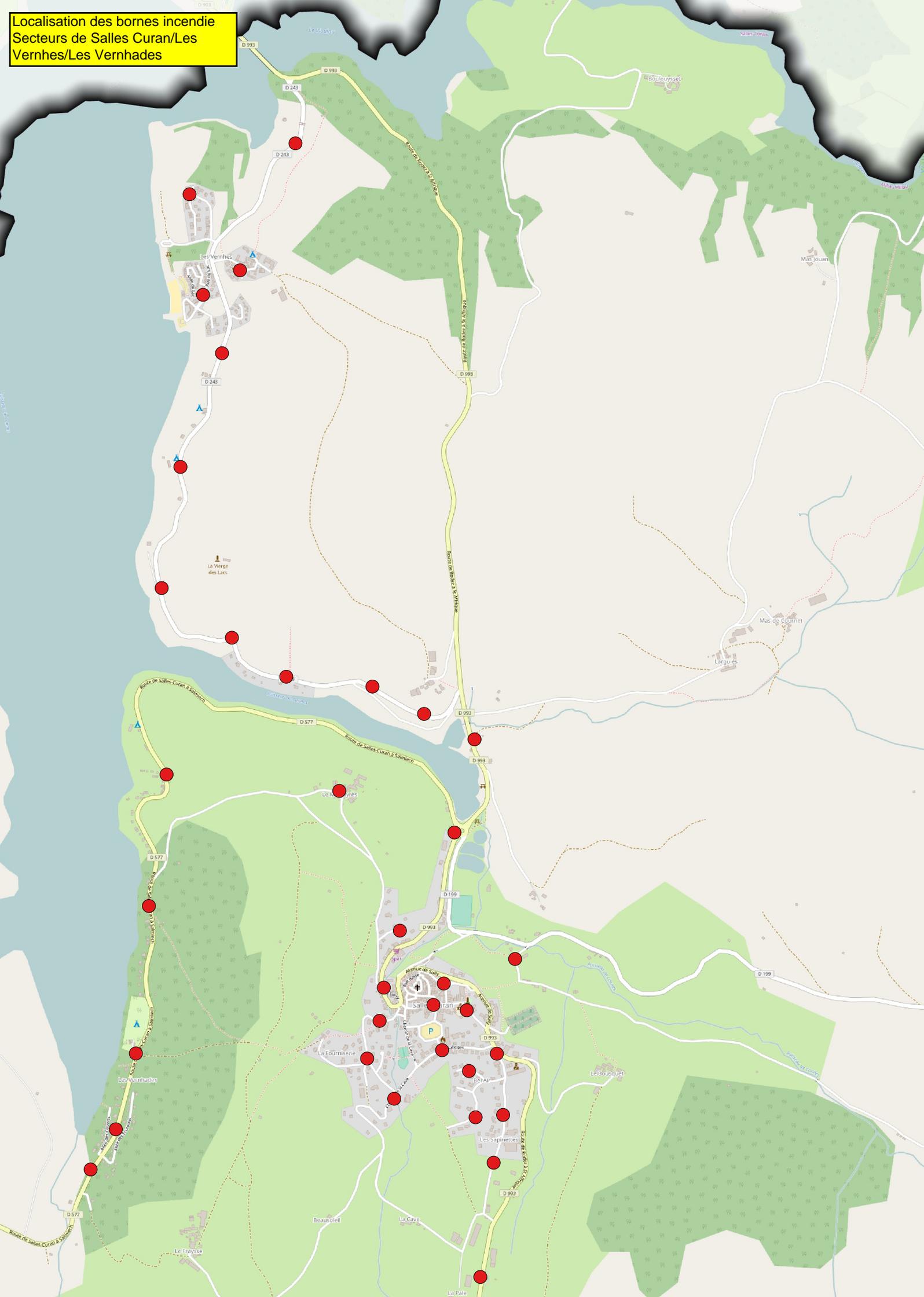
Pour la détermination des catégories de risques par le R.D.D.E.C.I., outre les caractéristiques des bâtiments, leur environnement immédiat est également pris en compte, par exemple, pour intégrer le risque de propagation en provenance ou en direction d'un espace naturel (risque feu de forêt notamment) ou en provenance d'un site industriel...

---

***Les données en notre possession ne permettent pas d'être affirmatif quant à la conformité de la défense incendie, laquelle relève néanmoins de la compétence communale. Si cela s'avérait nécessaire, la défense incendie pourrait être confortée. De manière à consolider la lutte contre l'incendie, la commune, en collaboration avec le SIAEP du Ségala, pourrait planifier des travaux sur le réseau d'eau potable. Cependant, le lac constitue une réserve d'eau mise à profit dans le cadre de la défense incendie.***



**Localisation des bornes incendie  
Secteurs de Salles Curan/Les  
Vernhes/Les Vernhades**



Localisation des bornes incendie  
Commune de Salles curan

